

AMICALE CYCLISTE CANÉTOISE
Compte Rendu Réunion du Conseil Administration 7/2023
du jeudi 12 octobre 2023

Membres présents : Bernard Baudot, Christian Billery, Francis Bousquet, Jean-Louis Casenove, Bruno Cuvillier, Patrice Daurat, Raymond Delebecque, Édouard Escribano, Georges Evenepoel, Fernand Gonzalvez, René Guyonvarch, Michel Précloux, , Jacqueline Sellem, Lucien Sellem
Membres excusés : Daniel Silliau

1 – Licences 2024

- tarifs club 2024 : pas d'augmentation, les mêmes qu'en 2023
- tarifs ACC 2023 : les mêmes qu'en 2023

	Petit braquet	Grand braquet
Jeune 18 à 25 ans	35,00€	85,00€
1 ^{er} adulte	60,00€	110,00€
2 ^{ème} adulte	45,00€	95,00€

- les 3 formules de licences : Vélo Balade, Vélo Rando et Vélo Sport sont supprimées et remplacées par une licence unique
- le CMNCI est supprimé et, d'après la revue Cyclotourisme de septembre, remplacé par une simple attestation sur l'honneur à produire par le licencié dans laquelle il certifie :
 - o avoir renseigné un questionnaire de santé (annexe 1) et pris les dispositions médicales adaptées selon les recommandations de ce questionnaire
 - o avoir lu et assimilé les 10 règles d'or édictées par le club des cardiologues du sport
 - o (cf annexe 2)
 - o avoir pris connaissance de la possibilité de consulter les recommandations de bonne pratique pour la santé proposée sur le site de la fédération
- ont été transmis dans le mail du 6 octobre du Président de la Commission Assurances
 - o le questionnaire de santé
 - o le formulaire d'adhésion club (adapté par Raymond et à discuter – annexe 3)
 - o Remarques : par rapport à l'article paru dans Cyclotourisme de septembre, plus de mention des 2 derniers points ci-dessus (les règles d'or et les recommandations de bonne pratique pour la santé)
- validation du formulaire d'adhésion club ACC
 - o pour ne pas surcharger l'imprimé, création de 2 formulaires ACC
 - - 18 ans (ne devrait pas ou très peu servir)
 - + 18 ans
 - Remplacer les cases VAE et RAE par « à assistance électrique »
 - Rajouter « la charte d'usage du pratiquant utilisant un vélo à assistance électrique » et la mention (si concerné) dans le
 - & « Constitution du dossier d'adhésion au club »
- information dans le RTT de décembre
- 2 ou 3 RDV « dépôt des licences » seront programmés en janvier – février
- Cadeau « prise de licence » ? A la majorité, le CA se prononce « contre »

Point sur les VAE/RAE : (annexe 4)

- 38 cyclos sur 106 équipés d'un vélo à assistance électrique, soit 36%

Proposition :

- Mettre en place une « Charte d'usage du pratiquant vélo à assistance électrique »
 - Demander aux possesseurs de vélo à assistance électrique (VAE/RAE/VTTE) de remettre ce document dûment rempli et signé à l'appui de la demande de licence
 - Sans ce document rempli, signé et non modifié, la licence sera refusée
- Qui s'abstient ? 0
Qui est contre ? 0
Qui est pour ? 15
- A l'unanimité, le CA décide la création d'une charte d'usage du pratiquant vélo à assistance électrique qui devra être remise datée et signée lors de la demande de prise de licence, faute de quoi la licence sera refusée.
- Validation de la charte (annexe 5)
 - Par rapport au projet présenté en séance
 - Remplacer « VAE ou RAE » par « vélo à assistance électrique »
 - Supprimer 2024 dans le pavé « Date »

Charte validée

Important : merci à Jean Louis et Jacqueline :

1 / de ne pas enregistrer la licence si la charte d'usage n'est pas datée et signée

2/ de ne pas oublier de faire signer ce document à tout nouveau possesseur de vélo à assistance électrique en cours d'année

2- Calendrier des sorties 4^{ème} trimestre (annexe 6)

- Sortie journée dans les Corbières au départ de Lagrasse jeudi 12 :
 - 12 cyclos dont 4 sur le petit parcours et 8 sur la grand
 - Super restaurant pour 24€ vin et café compris (menu à 16€)
- Randonnée de cave en cave Lézignan-Corbières samedi 21 octobre : 5 cyclos et 6 repas

3 – Calendrier 2023/2024

- Jeudi 19 octobre à 18h00 : le Roussillon primeur :
 - 39 inscrits
 - Commande passée à Hyper Casino (MPX/Dan)
 - Retrait des marchandises jeudi à 15h00
- Dimanche 26 novembre : AG du CoReg à Réalville (82) – 260km et 2h50
Le club sera représenté par Maurice Batut
- Samedi 2 ou 9 décembre : Téléthon : les 8 heures de Canet

- Janvier
 - Ven 5 : *repas des anciens Canet (à confirmer)*
 - Sam 6 : *vœux du Maire (à confirmer)*
 - Lun 8 à 18h00 : réunion mensuelle + galettes
 - Sam 20 à 12h00 : repas dansant
 - Sam 27 : AG du CoDep à Bompas
- Février
 - Dim 3 à 11h30 : Vin chaud Edouard
 - Ven 9 à 18h00 : AG ACC au Foyer Moudat
 - Bernard réserve le Foyer Moudat
 - Ven 16 à 18h00 : Réunion mensuelle + diaporama + crêpes au club

- Mars : Dim 10 : ~~pause-café~~ concentration ACC sur le parking de Hyper Casino
 - Mai :
 - o Dim 5 : 7^{ème} randonnée des cyclotines
 - o Mer 15 : flamme olympique à Canet
 - o Ven 24 matin : balade à vélo « les Forçats de la route »
 - o Sam 25 : repas dansant de l'été
- du mercredi 8 au dimanche 12 = Pont Ascension (vacances scolaires)*
dimanche 19 et lundi 20 : Pentecôte
dimanche 26 : fête des mères
- Juin : du dim 16 au sam 22 : séjour à Dax
 - Juillet : Dim 28 : Randonnée Manu Mayen
 - Septembre :
 - o Ven 6 : réunion mensuelle et grillade de rentrée
 - o Sam 7 : Forum des Associations
 - o du mardi 24 au vendredi 27 : séjour à San Féliu de Guixols (Espagne)

4 – Repas dansant

- samedi 20 janvier à partir de 12h00 à l'hôtel Aquarius
- Bernard demande des propositions de menu, apéritif, vin et café compris (37€ en 2023)
 - o avec amuse-gueule à l'apéritif
 - o avec plat servi chaud (cloche)
 - o se mettre d'accord avec le restaurant sur les horaires d'animation
- animation
 - o DJ : 3 possibilités
 - Alain Madison - 300€ en numéraire en 2022 (sans facture)
 - S.A.S Abricot Com Event : « Philippe » : 310€ avec facture en 2023
 - Dj's Revolution Serge Forgues Tél 06 20 88 05 61 serge.forgues@sfr.fr
 - Prix et facture ? Christian se renseigne

5 – Membres bienfaiteurs : typologie actuelle (annexe 7) et décisions pour 2024

65 membres bienfaiteurs actuellement dont :

7 anciens licencié(e)s, 42 conjoints ou compagnons de licencié(e) ou anciens licencié(e), 3 licenciés hors région (vacanciers), 2 famille de licencié et 11 sans lien avec le club, soit 17% ; parmi ces 11, au moins 6 ne devraient pas renouveler en 2024 : Bouy (s'est inscrite pour le séjour à Santa Susanna), les Couriat (jamais venus), Nanin (50 ans du club), les Sabardeil, ce qui ramènerait le nombre d'extérieurs à 8%.

Décisions du CA pour 2024 :

- L'unanimité du CA est d'accord pour qu'on conserve dans l'amicale des personnes sans lien avec le club dénommées « membre extérieur » et non plus « membre bienfaiteur »
- Le montant de la cotisation annuelle des « membres extérieurs » est fixé à 50€/personne pour 2024 : CONTRE : 1 – ABSTENTION : 0 – POUR : 14
- Le montant de la cotisation annuelle des « membres bienfaiteurs » reste fixé à 15€/personne pour 2024 : POUR : UNANIMITE
- Daniel Iorg sera considéré comme « membre honoraire » à partir de 2024 : POUR : TOUS

6 – Vêtements cyclistes : pas de commande non validée par le CA

Quelques cyclos du club ont commandé des vêtements cyclistes par l'intermédiaire de Lucien, qui n'en avait pas référé au préalable en CA.

Bruno fait remarquer que les vêtements commandés, qu'ils aient ou non le logo « Tactic », sont des contrefaçons puisque c'est le modèle développé par le fabricant qui a été utilisé.

Il est demandé à Lucien de stopper ces commandes effectuées de sa propre initiative.

L'information des cyclos sera faite lors de la prochaine réunion mensuelle et dans le RTT du mois de novembre.

Pour rappel : **Qu'est-ce que la contrefaçon ?**

« La contrefaçon consiste à reproduire ou de façon générale à utiliser une marque, un brevet, un dessin, un modèle ou une œuvre, sans l'autorisation du titulaire des droits, ce qui conduit à affecter l'image de la marque.

La commercialisation des contrefaçons s'effectue dans le cadre de circuits opaques n'offrant aucune garantie. Les contrefacteurs cherchant à minimiser les coûts tant en ce qui concerne le choix des matières premières que le processus de fabrication, négligent les contrôles préalables à la mise sur le marché. Exemple, des vêtements destinés à être en contact avec la peau peuvent contenir des substances dangereuses et interdites (colorants azoïques)

Un délit sanctionné

La détention de contrefaçons, comme la vente, constituent un délit. Les vendeurs et détenteurs de marchandises de contrefaçon peuvent être sanctionnés à ce titre. Les sanctions pénales peuvent aller jusqu'à 300 000 euros d'amende et trois ans de prison. »

(source : Direction Générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes)

7 – Point budget

- Demande de subvention municipale (reçue pendant le CA) à faire parvenir avant le 4 novembre (René)
- Demande de subvention départementale : Bernard fait le point avec Armande Barrère

8– Point sur les séjours 2024

- Dax du dimanche 16 au samedi 2é juin
 - o 53 participants – 2 sur liste d'attente
 - o acompte de 3240,39€ réglé le 11/09
 - o prochains acomptes :
 - 130,00€ pour le 10/02/2024
 - 300,00€ pour le 28/04/2024 + 100,00€ si chambre individuelle
 - o animaux de compagnie acceptés si moins de 8kg avec supplément de 14€/jour
- San Féliu de Guixols du mardi 24 au vendredi 27 septembre
 - o Publicité lancée le 26/9
 - o 27 inscrits actuellement
 - o prolongations possibles aux mêmes conditions que le club
 - o acompte de 120,00€/personne avant le 26/01/2024
 - o animaux de compagnie acceptés avec supplément de 22,50€/jour (arrondi par le club à 20,00€/jour)

9 – Questions diverses

- en 2024, la Manu Mayen aura lieu le dimanche 28 juillet ; comme ce sera le jour de la fête de l'escargot à Bompas, Bruno propose de conserver les mêmes parcours qu'en 2023 et, si

cela est possible, de préciser sur les fiches parcours, en rouge, que la traversée de Bompas est interdite par la préfecture

- point sur les licences
 - o 106 licenciés (bientôt 107)
 - o 6 licences fin de saison (7^{ème} prévue)
- Examen du CR de la réunion présidents/CoDep du 20/09
 - o montant des inscriptions aux randonnées fixé à 3,00€ à partir de 2024
 - o « mot « pause café » pour l'accueil hivernal (en mode dans le sud) sera remplacé par le mot « concentration » = accueil sur place et parcours libres (moins de personnel en place, allège le club) »
 - o Randonnée et concentration sont à saisir sur le site « Où irons-nous ? » avant le 15/12 (validation CoDep)
 - o Journée d'information des éducateurs « assurance » le 4/11 à Baho (salle Evora) de 9h à 16h
- Initiation au premiers secours
 - o Jean Pierre Pulis et Rosa Da Silva se proposent de dispenser une sensibilisation au secourisme qui serait moins dense que le PSC1
 - o 10 personnes maximum par groupe
 - o 2 samedis matin pour chaque groupe

Décision : accord du CA

- pour bien rouler :
 - o nombre de cyclistes maximum par groupe : plus de 20 interdit – privilégier des groupes de 10/12 maxi
 - o serre-file souhaitable
- polos manches longues :
 - o 33 demandes
 - o 1 polo de chaque taille (S, M, L, XL et XXL) mis à disposition pour choisir la taille
 - o broderie avec logo Canet et AMICALE CYCLISTE CANETOISE (en jaune)
- Ensemble à vélo 2024 : aucun volontaire à l'ACC
- Proposition Philippe Corrand : « si mes compétences en préparation physique peuvent vous servir, je suis là » voir ce qu'il peut nous proposer

10 – Renouvellement du CA en 2024

- Membres sortants : Christian, Georges, Michel, Jacqueline et Daniel : Georges ne souhaite pas se représenter, les 4 autres seront bien candidats
- Bruno est d'accord pour briguer un 9^{ème} mandat puisqu'il n'y a pas d'autre candidat et que le CA lui maintient sa confiance, mais il faudrait prévoir de le remplacer avant qu'il ne devienne sénile ...

Prochain CA le jeudi 16 novembre à 18h00

11 – Tour de table

Rédigé par Bruno Cuvillier